

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU : 18/01/2018

Présents : Mmes LAGACHERIE et PALLEC, Mrs FRISONI. SANCHEZ. LAURENS

Absents : Mrs BIENCINTO, COLOMBIE,

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h40

Approbation du compte rendu du 18 décembre 2017.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTÉES
Travaux de confortement de rocher en dessus la RD 44	<p>Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la chute de blocs du 6 novembre 2017, la RD 44 a été fermée par arrêté préfectoral le 13 décembre 2017 et que cet arrêté sera levé dès que les travaux de confortement seront réalisés.</p> <p>Un constat du RTM de l'ONF a été remis suite à cet événement et des travaux de purge ont été réalisés le 21/11/2017. La reconnaissance de la falaise a mis en évidence, dans un rapport d'expertise produit le 29/11/2017, le caractère dangereux de la paroi.</p> <p>Le 13/12/2017, le préfet a décidé de fermer pour des raisons de sécurité la portion impactée de la RD 44 à la circulation.</p> <p>Lors de la réunion du 21 décembre avec les services de l'Etat, il a été demandé à la mairie de faire réaliser en urgence des travaux de confortement afin de consolider les ouvrages menaçant de s'effondrer.</p> <p>Le RTM a été missionné afin de définir et évaluer les travaux de confortement du dièdre menaçant la RD 44.</p> <p>Un diagnostic technique a été réalisé et remis le 13 janvier 2018 à la mairie qui stipule que les travaux sont programmés pour une durée d'environ 8 semaines et qu'il serait prudent de faire évacuer les habitations dans l'axe du couloir pendant la durée des travaux.</p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que :</p> <ul style="list-style-type: none">- la mission de maîtrise d'œuvre/ travaux d'urgence soit confiée au service du RTM pour un montant de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC- le confortement de stabilité à l'entreprise CAN pour un montant de 89 660 € HT soit 107 592 € TTC. <p>Monsieur le Maire informe également le Conseil municipal que la première phase du chantier (forage sas mise en place de confortement) nécessitera une évacuation des habitations sur la rive opposée de la Garonne.</p> <p>Un arrêté de péril doit donc être pris et cinq personnes sont concernées par cette évacuation.</p>	Accord à l'unanimité
Questions diverses	<ul style="list-style-type: none">- Plus tard il faudra s'occuper de l'ancien cimetière, ancien cimetière impliquer la DREAL <p>Il faudra estimer le cout de l'entretien de ces filets.</p>	

Fin de séance à 19h15